



La Cour du Banc de la Reine

CONSEILLER-MAÎTRE, CONSEILLÈRE-MAÎTRE (1 poste) WINNIPEG

Le Comité de nomination des conseillers-maîtres invite les personnes qualifiées intéressées à devenir conseiller-maître à la Cour du Banc de la Reine du Manitoba, à Winnipeg, à poser leur candidature. Un poste est actuellement vacant à Winnipeg.

Le Comité de nomination des conseillers-maîtres a la responsabilité de soumettre au procureur général une liste comportant le nom d'au moins trois personnes et d'au plus six personnes pour ce poste.

Le mandat du Comité de nomination des conseillers-maîtres est d'évaluer l'excellence professionnelle, la connaissance de la collectivité et les qualités personnelles des candidats, tout en tenant compte de la diversité de la société manitobaine (C280 – *Loi sur la Cour du Banc de la Reine*).

Les conseillers-maîtres de la Cour du Banc de la Reine sont également registraires en matière de faillite. En tant que conseiller-maître, la personne choisie s'occupera d'un nombre important de dossiers dans les domaines du droit civil, de la famille, de la protection des enfants, des successions et des faillites. Les tâches judiciaires comprennent entre autres la présidence des rôles liés à l'application des ordonnances alimentaires familiales, les causes de protection des enfants et les demandes de libération d'un failli; le jugement de requêtes contestées et non contestées dans les domaines du droit civil, de la famille et des faillites; la conduite des renvois au tribunal, y compris les redditions de comptes effectuées en vertu de la *Loi sur les biens familiaux*; la présidence des redditions de comptes pour le curateur et les successions de même que les évaluations des frais entre le procureur et le client. Le poste de conseiller-maître comporte également beaucoup de travail de rédaction sous la forme de motifs de décisions et de rapports de renvois.

Les personnes intéressées doivent avoir pratiqué le droit à titre d'avocat pendant au moins cinq (5) ans au Manitoba, être membres en règle de la Société du Barreau du Manitoba et avoir le droit d'exercer le droit à titre d'avocat dans cette province, ou avoir une expérience équivalente.

Les personnes intéressées doivent être prêtes à résider à Winnipeg et être capables et désireuses de se rendre à des séances du tribunal dans toute la province.

Vous pouvez obtenir un formulaire de renseignements sur les candidatures de conseillers-maîtres en communiquant avec :

Président, Comité de nomination des conseillers-maîtres
Cour du Banc de la Reine du Manitoba
408, avenue York, 2^e étage
Winnipeg (Manitoba) R3C 0P9
Téléphone : 204 945-5654
Télécopieur : 204 945-5751
Courriel : kim.dube@gov.mb.ca

DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES CANDIDATURES : LE 26 MARS, 2010